

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DFPE 330 Subvention à l'association Cultures sur cour (18^e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association « Cultures sur Cour » (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 18^e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention 4.000 € est attribuée à l'association Cultures sur Cour (16027/X07836/2012_03482).

Art. 2.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.